

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Gratin - NANTES - (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-33 et 124-10

EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs - PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFÉDÉRE DE L'
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONEZ-NOUS
Coopérative Blés et Syndicat et Bulletin
Engrais: 141-05 et 157-42 327-91

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
235.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
330.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

Un brin de causerie // y a quelque chose de changé...



Tout venant à point à qui sait attendre. D'après l'opinion que l'on réclamait une politique de la Famille et qu'on signalait les dangers de la dénatalité. L'a jallu que pèsent sur nos pays les menaces des nations totalitaires — qui totalisent un nombre impressionnant de gosses — pour qu'on s'occupe de leur éducation et qu'on prenne les mesures indispensables de redressement.

A quoi bon mettre en chantier des bateaux, des tanks, des avions, si qu'on a point de jeunes Français à mettre dedans !

Le chef du gouvernement venant de donner un coup de barre, pour redresser la marche du navire. Chaque matelot est à son poste. A chacun d'accomplir son boulot, de faire son « quart ». Même son entier.

Jusqu'à les célibataires qu'étant sollicités de prendre une « moitié » sous peine d'amende. D'amende amère, pisque y'allant être frappés de nouvelles impositions — comme les ménages sans enfant.

Aux uns, comme aux autres de ré-péter : Allons, y n'est jamais trop tard pour bien faire, et de le faire bien. C'est pas les filles à marier qui manquent, ni les gars courageux. Y en a pour tout les goûts, pour tout les bourses. Et les ceusses qu'avant point de sous pourrout terjous penser l'argent fait point le bonheur. Au zeste la fortune comme on dit, sourit aux audacieux. Fallait une simple p'tite audace pour déclarer ses sentiments, à la celle qu'on aime...

Et pis dire « oui » devant M. le Maire.

Quant à ceusses qu'avant convoié en justes noces, faudra qu'il s'expliquent pour point être de la revue. Une prime de 2 ou 3.000 balles, c'est point à dédaigner par les temps qui courent. Dommage que c'te décret soye point venu à son heure et qui n'aye point d'effet « rétroactif ». Ne serait-ce que pour récompenser les vieux pères, les « vieux du volant » qu'avant montré la route aux autres.

Si qu'on est point récompensé en ce monde, on le sera p't'être dans l'autre.

En somme, comme venant de l'écrier M. Fernand Boverat, président de l'Alliance Nationale contre la dépopulation, nous v'lla doté d'une législation familiale quasiment la première du monde. C'est une immense progrès social, qu'allant arracher de la misère beaucoup de familles nombreuses, de foyers méritants.

C'est au pied du mur qu'on juge le maçon. C'est dans la pratique qu'on voit, après le 1^{er} janvier prochain — ou mieux à la Saint-Sylvestre 1940, les résultats de c'te train de décrets-lois.

Un vrai train de famille. Pour point dire le « train de plaisir ».

D'après l'opinion que l'on réclamait de belles paroles, des encouragements, qu'on lisait sur les murs : « Achetez pour sauver la Paix » n'lla qui l'ont finit par comprendre qu'il fallait, d'abord, nous en donner les moyens.

Avec de la galette, jeunes et vieux ménages achèteront tout. Même des enfants !

maître Jeannot

ATTENTION

Comme les années précédentes, pendant la période des grands travaux (juillet-août), le Bulletin NE PARAÎT que tous les quinze jours...

Le prochain Bulletin paraîtra le 2 Septembre

Grâce aux cahiers généraux les grands quotidiens parisiens s'intéressent au sort de la paysannerie

L'Union Nationale des Syndicats Agricoles a entrepris d'alerter l'opinion publique, par la voix des grands journaux, et de faire connaître les revendications de la Paysannerie Française, formulées par les Cahiers Généraux. Nous tenons à féliciter l'U. N. S. A. de cette heureuse initiative.

Il n'a pas été facile de briser le silence que la grande Presse fait depuis longtemps sur la Paysannerie, silence si préjudiciable à l'Agriculture, dans un pays où l'opinion est souveraine. Toutes les tentatives faites, jusqu'ici, pour intéresser les grands quotidiens n'avaient jamais abouti. Il y a le mythe de la « Vie Chère » et aussi une clientèle de lecteurs urbains, consommateurs de produits agricoles.

Ce silence prolongé et systématique des journaux, sur tout ce qui a trait à la vie paysanne, était certes la cause principale de l'indifférence et de l'apathie du grand public et de nos dirigeants à l'égard de l'Agriculture. L'U. N. S. A. en a pris nettement conscience. Elle a pensé que l'absence d'une politique vraiment paysanne depuis la guerre, et le peu de résultats acquis par les différentes formes de défense agricole, étaient attribuables au fait que la Paysannerie ne s'était pas donnée le moyen d'intéresser le grand public à son sort.

Son action au sein de la Confédération Générale des Syndicats de Classes Moyennes a consisté à lui donner accès dans les milieux artisans, commerçants, et professionnels de travailleurs indépendants.

Grâce aux Cahiers Généraux, par lesquels les Paysans ont été les avocats de leur propre cause, la grande

Industrie et les dirigeants influents des grosses entreprises viennent d'être touchés à leur tour, au cours d'une réunion d'information. L'impression fut considérable.

Après bien des démarches, l'U. N. S. A. a réussi à déclencher dans la Grande Presse de nombreux articles sur l'Agriculture. C'est une révolution dans les annales du journalisme. « Paris-Soir » a consacré deux colonnes aux indications des Cahiers sur la Natalité, puis sur le Syndicalisme Paysan. Plus récemment, le « Petit Parisien », dont le tirage s'élève à 1.200.000 exemplaires, a fait paraître en première page, sur plusieurs colonnes, et sous gros titre, cinq articles successifs sur les aspects divers de la situation paysanne, vus à travers les Cahiers Généraux. Ces articles ont produit une vive impression dans l'opinion publique et sur le Gouvernement. C'est une grande publicité pour le Syndicalisme Paysan.

A propos du Code de la Famille, « L'Intransigeant », deux soirs de suite, a publié deux colonnes sur l'U. N. S. A.

De nombreux autres journaux ouvrent, actuellement, des enquêtes sur l'Agriculture. Des revues, des écrits, viennent puiser des thèmes d'articles et d'études, qui paraîtront à la rentrée. Des livres signés des plus grands noms de la littérature se préparent. La Paysannerie est sur le point de sortir du complexe d'indifférence et de mépris dont l'entourait. Elle se trouvera en meilleure posture vis à vis des Pouvoirs Publics, pour la défense de ses intérêts moraux et matériels.

SUCCÈS DES INTERVENTIONS DE L'U. N. S. A.

Grâce aux démarches du syndicalisme les prix de réquisition des animaux seront considérablement améliorés

Un décret-loi du 20 juillet, publié au « Journal Officiel » du 1^{er} août, vient de couronner les démarches du Syndicalisme.

« L'expérience des réquisitions effectuées en septembre 1938 a montré que les règles fixées ne permettaient pas aux Commissions de réquisitions d'adapter les prix des réquisitions à la valeur réelle des animaux requis. »

C'est ainsi que s'exprime le Président du Conseil dans son rapport au Président de la République.

Lors des opérations de réquisitions, en effet, les cultivateurs s'étaient aperçus avec stupeur des prix inférieurs à la réalité payés par les Commissions de réquisitions.

Les groupements syndicaux, les premiers, ont réagi. La structure syndicale, une fois de plus, a montré son excellence. Par le canal des échelons locaux et régionaux du Syndicalisme, l'U. N. S. A., immédiatement alerté, a pu multiplier les démarches auprès des pouvoirs publics et des ministères intéressés.

Le Syndicalisme obtient aujourd'hui satisfaction. Dans chaque catégorie correspondant aux chevaux de chaque arme, les animaux sont répartis en trois catégories : moins de 10 ans ; de 10 à 13 ans ; 13 ans et plus. Dans chaque série, un prix moyen, un prix maximum, un prix minimum ; le prix moyen de la première série est le prix moyen budgétaire, c'est-à-dire le prix moyen payé normalement par la remonte lors de ses achats normaux.

On obtient les prix moyens des 2^e et 3^e séries en réduisant le prix moyen précédent de 1/5 et 2/5.

Les prix maxima sont les prix moyens majorés de 50 % et même de 75 % pour les gros traits.

Les prix minima, eux, sont les prix moyens diminués de 25 %. Enfin l'état de la ferrure peut intervenir pour diminuer ou majorer le prix payé par les Commissions de réquisitions.

Ainsi les prix de réquisitions évolueront en même temps que la valeur des animaux. On ne se retrouvera plus dans l'ancienne situation où les chevaux étaient payés à un prix anormalement bas par rapport à leur valeur commerciale.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.

U. N. S. A.



A LA BAULE, se déroulera, du 25 Août au 4 Septembre, une grande Semaine Automobile. Ces fêtes comprendront : un grand prix d'élégance, une concentration touristique, un Rallye International et le XI^e grand Prix de Vitesse sur la plage.

A VITRE, se tiendront, le 4 Septembre, des Concours spéciaux des races Maine-Anjou et Normande, réservés aux reproducteurs.

LES MEDICINS AMIS DES VINS DE FRANCE tiendront leur VII^e Congrès à Reims, du 3 au 6 Septembre. Une thèse sur « le vin et le jus de raisin dans les affections de l'appareil circulatoire » sera soutenue par le professeur Leubry.

LE PRIX DU PAIN A PARIS a été porté, à partir du 4 Août, de 3.10 à 3 fr. le kilo.

RECHERCHES VÉTÉRINAIRES : Le programme des recherches scientifiques comporte, en première ligne, l'étude de la fièvre aphteuse et des moyens de lutte. Le Ministre de l'Agriculture met à la disposition des laboratoires participant aux recherches 13 bourses annuelles de 24.000 francs chacune et un crédit de 1 million 300.000 francs pour l'année 1939.

RACE BOVINE DU SAOISNOIS : Le 1^{er} Août, à Marolles-les-Brautais (Sarthe), s'est constituée la « Société des Eleveurs de la Race Bovine du Saosnois », qui s'efforcera d'établir un Herd-Book local de cette nouvelle race, désirée depuis longtemps dans les cantons de Marolles, Mamers, Beaumont et Ballon.

DIX VIGNERONS ONT ÉTÉ CON-DAMNÉS, ces jours-ci, par le Tribunal correctionnel de Châteaun-Thierry ; ils étaient inculpés d'avoir vendu leur vin des récoltes 1936 et 1937 en y ajoutant de l'alcool ; le Syndicat des Vignerons de Champagne et le Comité des Appellations d'origine s'étaient portés partie civile.

EXPORTATION D'ASPERGES : Notre Ministère de l'Agriculture et des Forêts, après avoir obtenu une réduction de droits de douane sur nos asperges. Ces droits s'élèvent à plus de 6 francs par kilo.

PRUNES D'ENTE : Une cantonne vient d'être entreprise, en Lot-et-Garonne, en faveur de la revalorisation de la prune d'Ente. Sous les auspices de trois organismes syndicaux, s'est constitué un Comité d'action de la Prune d'Agen.

Promotion dans le mérite agricole

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le Journal Officiel publie une liste de 2.700 chevaliers du Mérite Agricole sur laquelle nous relevons pour la Loire-Inférieure :

Ballot-Beaupré Georges, ingénieur agronome, à Nantes ; Cassin Pierre-Louis, jardinier, à Saint-Nazaire-la-Jaille ; Chauvet Pierre-Michel, cultivateur, à St-Michel-Chef-Chef ; Houssais François, ancien cultivateur, à Châteaubriant ; Larose François-Marie, constructeur de machines agricoles, à Châteaubriant ; Molle Pierre-Marie, propriétaire, à Saint-Nazaire ; Moysse Joseph-Alexis, maraîcher, à Nantes ; Orain Léonce-Daniel, cultivateur, à Châteaubriant ; Rondeau Henri-Ernest, horticulteur, au Poulligneau ; Salmon Félix-Auguste, viticulteur, au Pallet ; Toubiane Etienne-Marie, viticulteur, à Saint-Géréon.

Le minerais de fer, ça ne se mange pas !

Les journaux viennent de publier un communiqué du Ministère du Commerce sur les arrangements commerciaux franco-allemands.

Extrayons-en quelques passages tout à fait significatifs :

« L'accord sur les échanges de minerais et de coke, qui venait à expiration le 30 juin, a été renouvelé pour six mois, dans des conditions avantageuses pour l'économie française. L'Allemagne s'est engagée, en effet, à accroître ses livraisons de coke à notre industrie sidérurgique, dont les besoins grandissent au fur et à mesure que se développe son activité. »

« Nos ventes de minerais, en revanche, ne seront pas accrues ; elles se maintiendront à des chiffres notablement inférieurs à ceux que prévoyait l'accord du 10 juillet 1937. »

Et, pour terminer, cette conclusion : « Les mesures adoptées tiennent le plus grand compte des nécessités de protection de notre industrie. »

Protéger notre industrie ? Qui de nous ne s'en félicite ? Mais alors, pourquoi refuser cette même protection à l'Agriculture ?

La moisson de 1938 nous a valu

pléthore de blé, et le « pauvre » Office du Blé, avec ses milliards, s'est révélé incapable d'éliminer les excédents qui pèsent lourdement sur la récolte nouvelle. Parbleu ! nous l'avions tout prévu !

Au début de la campagne 38-39, l'Allemagne et l'Italie, qui manquaient de pain, s'offraient à nous acheter une partie de nos excédents. Nous avons refusé. Des commandes fermes ont même été annulées, des bateaux déchargés. Sans doute n'était-il pas besoin de constituer nous-mêmes les stocks alimentaires de nos adversaires éventuels.

Mais, avec le blé, que nous ne sachions, on ne fabrique ni canons ni munitions ! Tandis qu'avec le fer !

Peut-être ne s'agit-il pas de ventes, mais de simples prêts et les Allemands, pour une fois bons payeurs, se disposent-ils, à leur manière, à nous restituer notre ferraille ?

Tout de même !... Tout de même !... Si la morale ne nous défend pas de tendre un morceau de paix à notre ennemi, la prudence exige que nous lui refusions de quoi forger les armes destinées à nous égorger.

J. LE ROY LADURIE.
Secrétaire général de l'U.N.S.A.

Ouverture de la chasse en 1939

ARRETS
Le Préfet de la Loire-Inférieure, Officier de la Légion d'honneur,

Vu les lois des 3 mai 1844, 1^{er} mai 1924 et 23 février 1926 ;
Vu les instructions du Ministre de l'Agriculture ;
Vu l'avis du Conseil général ;

Arrête :

Article premier. — La chasse sera ouverte, dans le département de la Loire-Inférieure, le dimanche 10 septembre 1939, à 7 heures (heure légale) ;

Art. 2. — La chasse à tir du faisane sera ouverte que le 1^{er} octobre 1939, à 7 heures (heure légale) ;

Art. 3. — La chasse de la caille sera fermée : 26 novembre 1939, au soir.

Art. 4. — Sont interdits en tous temps : la chasse, le transport et la vente des petits oiseaux insectivores utiles à l'agriculture et, en général, de tous les oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la grive, sauf l'alouette.

Art. 5. — La chasse de la bécasse ne pourra être autorisée, après la clôture générale, que pour une période qui sera fixée par l'arrêté de clôture de la chasse.

Art. 6. — La chasse à tir des oiseaux de mer, connus sous le nom d'« mouettes », sternes ou hirondelles de mer, goélands et fous de Bassan, est interdite en tous temps dans les eaux territoriales, dans les îles des quartiers maritimes de Saint-Nazaire et Nantes, et sur tout le littoral de la Loire-Inférieure.

Nanter, le 1^{er} août 1939.

Le Préfet : Fernand LEROY.

Formalités relatives à la délivrance du permis

Les demandes de permis de chasse doivent être adressées au Maire de la commune dans laquelle les pétitionnaires ont leur domicile, ou leur résidence qui peut n'être que temporaire.

Le Maire doit les revêtir de l'avis exigé par l'article 5 de la loi du 3 mai 1844 et les transmettre au Sous-Préfet ou au Préfet pour l'arrondissement chef-lieu.

Toutefois, aux termes de l'article 3 du décret du 25 août 1934, le Maire de la commune où chasse habituellement le titulaire d'un permis est appelé à donner son avis pour la délivrance de ce permis si le demandeur est connu de lui.

Pour les chasseurs de nationalité étrangère, le Maire devra toujours indiquer le numéro de la carte d'identité qui lui a été présentée et la Préfecture qui a délivré cette carte.

Les demandes doivent être formulées sur papier timbré et porter en marge le signalement, la nationalité et la profession du pétitionnaire. Elles doivent être appuyées de la quittance des droits fixés à 214 francs pour le

permis général valable pour tout le territoire français et à 50 fr. 80 pour le permis départemental et versés à la caisse du percepteur dans la circonscription duquel se trouve la commune dont le Maire aura donné

La nouvelle organisation de l'Office du Blé

Pour la septième fois depuis sa promulgation la loi du 15 août 1936 vient d'être modifiée par le décret-loi du 29 juillet 1939.

Dans son allocution radiodiffusée du 29 juillet, M. Paul Reynaud, ministre des Finances, a résumé les raisons qui avaient motivé la réforme de l'Office.

« Vous savez comment se pose le problème. Le blé est payé plus cher aux producteurs français que dans la plupart des autres pays et c'est très légitime.

« Mais si la récolte dépasse les besoins de la consommation, qui paiera? Le consommateur? Non, puisque ses besoins sont satisfaits. L'Etat? Que ferait-il de ce blé? Après l'avoir acheté 200 francs, va-t-il le vendre 50 fr. sur le marché mondial? Va-t-il créer les impôts nouveaux ou faire de la fausse monnaie pour payer la différence? Evidemment non. Il faut donc que le régime du blé soit tel qu'il empêche ou qu'il freine la production au delà des limites de la consommation.

« Or, que s'était-il produit pour la récolte de 1938?

« Vous savez que les besoins du pays en blé sont de 72 millions de quintaux. Or la récolte de 1938 a donné plus de 100 millions de quintaux, soit 28 millions de quintaux d'excédent qui ont été payés au prix intérieur par conséquent au prix fort, aux producteurs de blé. Sur ces 28 millions, 10 ont été exportés ou dénaturés, c'est-à-dire vendus à bas prix.

« Le produit des taxes permet de faire pour ces 10 millions de quintaux la différence entre ce bas prix et le prix payé aux cultivateurs. Mais il ne permet pas de faire la différence pour les 18 millions de quintaux qui restent.

« Vous voyez le drame. Que fallait-il faire? Fallait-il abandonner à eux-mêmes soit l'Office du blé, soit les coopératives agricoles? Fallait-il redemander aux producteurs de blé, la somme gigantesque de près de 3 milliards qui représente la différence entre le prix qui lui a été payé et le prix auquel ce blé pourrait être revendu?

« J'ai la joie d'annoncer aux producteurs de blé de France que la politique financière qui est la nôtre depuis huit mois, nous permet d'éviter l'une et l'autre de ces mesures impitoyables.

« Ce redressement a rendu supportable pour nos finances une solution exceptionnelle, élaborée en plein accord avec mon ami le ministre de l'Agriculture. Cette solution sauvegarde l'intérêt du cultivateur et met un terme définitif aux erreurs du passé. Car ce que nous avons pu faire une fois, ne pourrait naturellement être répété et l'Agriculture française ne saurait être exposée une fois de plus à un péril aussi grand que celui auquel elle vient d'échapper.

« Le nouveau régime qui vient d'être institué garantit à la fois l'Etat et les producteurs que ce risque effroyable ne se reproduira plus. »

Quels sont les chapitres essentiels de la réforme?

1° **Liquidation des excédents de 1938**
Sur les 28 millions de quintaux de 1938 il reste 18 millions non résorbés, 10 millions de quintaux seront stabilisés pour un certain temps en stock de sécurité. Le remboursement des sommes avancées par la Caisse Nationale de Crédit Agricole et par le Trésor pour le financement de ces 10 millions de quintaux se fera jusqu'au 31 août 1941.

Les 8 autres millions de quintaux seront ajoutés à l'excédent éventuel de la récolte 1939.

2° **Résorption des excédents**
Le système de résorption des excédents imaginé par le décret-loi du 17 juin 1938 se trouve supprimé et remplacé par le « prélèvement en nature », système préconisé depuis longtemps par l'A. G. P. B.

La cotisation exceptionnelle de résorption (de 18 à 45 francs le quintal) est donc supprimée pour les blés de 1939.

Le prélèvement en nature est basé sur les principes suivants:

a) Le taux de ce prélèvement devra être suffisant pour assurer l'élimination totale de l'excédent de la récolte;

b) En cas où, malgré les précédentes dispositions, il subsisterait, en fin de campagne, des excédents non résorbés, ceux-ci seront automatiquement ajoutés aux excédents éventuels de la récolte suivante pour la détermination du taux du prélèvement à appliquer au cours de la nouvelle campagne.

c) Les blés livrés aux organismes stockeurs ne seront financés que sous déduction de la quantité prélevée en nature, de manière que le montant du financement ne dépasse à aucun moment la partie de la récolte susceptible d'être consommée sur le marché intérieur.

d) Les blés ayant fait l'objet du prélèvement seront résorbés par les soins de l'office et le prix ainsi obtenu sera ristourné, en fin de campagne, aux producteurs.

e) Le taux du prélèvement sera proportionnel sans exonération à la base, sauf en ce qui concerne les blés d'échange mais la ristourne susvisée sera faite par priorité aux petits producteurs de manière à maintenir le traitement de faveur que le législateur a entendu assurer à cette catégorie.

Quand les disponibilités dépasseront 90 millions de quintaux, l'Office devra assigner à chaque producteur un plafond de livraisons à ne pas dépasser.

Les opérations de stockage et de résorption des blés appartenant à l'Office pourront être confiées à un Comptoir auxiliaire de l'Office national interprofessionnel du blé.

Ce comptoir est créé sous forme syndicale. Sa création a pour but de donner une souplesse plus grande à l'Office pour l'exécution des besoins matériels: stockage; dénaturations, exportation.

3° **Financement**
Comme nous venons de le voir, seuls les blés destinés à la consommation intérieure — déduction faite des quantités prélevées en nature — doivent être financés.

Avant la fixation du taux de prélèvement le montant de l'acompte à verser aux producteurs est fixé à 55 % du prix de base de la précédente récolte pour les cinquante premiers quintaux livrés et 45 % au-delà de cinquante quintaux.

Quand le taux de prélèvement a été fixé le paiement intégral du prix — sous réserve des retenues pour frais de gestion — n'a lieu que pour les cinquante premiers quintaux.

Pour le surplus, il n'est donné qu'un acompte des 3/4, le solde étant réglé en fin de campagne.

4° **Stock en meunerie**
Les meuniers peuvent être tenus, dans des conditions qui seront fixées par décret, à entretenir un stock calculé en fonction de leur écrasement mensuel.

5° **Fixation du prix**
Le décret-loi maintient le système de fixation du prix légal. Mais la décision de l'Office, outre les conditions de majorité requises, n'est exécutoire qu'après avoir été promulguée par décret.

Les calculs de l'Office peuvent être soumis à une Commission (chargée par ailleurs d'évaluer l'importance de la récolte) composée d'un membre du Conseil d'Etat et de deux membres désignés respectivement par le ministère de l'Agriculture et des Finances.

S'il y a écart de 3 % le prix peut être fixé par le Gouvernement.

6° **Allègement administratif**
La Caisse de Garantie de l'Office est supprimée. Il en est de même des subventions accordées par l'Office aux Coopératives. Les cotisations encaissées par des organismes correspondant sont donc également supprimées.

Etant donné le caractère arbitraire de la distribution des subventions, consacré par un récent arrêté du Conseil d'Etat c'est une disparition qui ne chagrinerait pas beaucoup les coopératives sérieuses.

7° **Telles sont dans leurs lignes essentielles les dispositions du décret-loi du 29 juillet.**
Il est impossible de porter un jugement.

Sans doute nombre de suggestions des groupements professionnels sont retenues. Mais il y a encore bien des lacunes: absence de modification pour orienter le Conseil Central dans le sens professionnel, persistance de l'emprise étatique sur les coopératives, etc.

Enregistrons toutefois avec satisfaction la sécurité immédiate apportée pour le règlement des excédents de la récolte 1938.

Espérons que le nouveau système d'élimination des excédents permettra de résoudre les difficultés croissantes que l'Office aura à vaincre, soit pour dénaturer du fait de l'effondrement du marché des céréales secondaires, soit pour exporter du fait de la baisse profonde des cours mondiaux.

Les paysans et l'Office du Blé

Quiconque voudra s'assurer de la nécessité et en même temps de la difficulté de réformer l'Office du Blé devra lire « Les Paysans et l'Office du Blé » (1) que publie Louis Leroy, dans la collection de l'Encyclopédie Paysanne, dirigée par J. Le Roy Ladurie. C'est dans la brève de ces 83 pages, l'étude la plus pertinente qui ait été faite jusqu'ici d'un système où se joue le sort de 1 million 600.000 producteurs.

Il y a deux manières habituelles de parler de l'Office. Tantôt on le considère comme une institution établie, et l'on scrute les dispositions internes pour en expliquer le fonctionnement... ou les incohérences; tantôt on l'envisage sous l'angle des principes, et on fait soit son éloge, soit sa critique au nom du socialisme ou du libéralisme. C'est une troisième méthode qu'a suivie Louis Leroy. Il prend le problème du point de vue paysan, c'est-à-dire en somme du point de vue du principal intéressé. Qu'est-ce que l'Office et que vaut-il? Toute la question est là, le reste n'est que détail de juristes et de philosophes. Seulement juristes et philosophes n'ont pas été inventés pour fausser les problèmes ou les idéaliser. La réalité la plus terre à terre, l'intérêt le plus immédiat ne sont pas contradictoires aux conceptions générales et aux vues objectives. De fil en aiguille on remonte toujours du cas le plus concret à un certain degré d'abstraction. Par le seul fait que le prix du blé n'a pas de sens aujourd'hui seulement, mais en aura encore demain et le mois suivant et l'année prochaine, et toutes les années à venir, une institution qui peut paraître bonne à telle date peut révéler de graves dangers pour le paysan. Ainsi le point de vue « paysan » tout empirique et réaliste, se double très vite d'un point de vue « théorique ». Défendre ses propres intérêts c'est prévoir. Il faut donc raisonner et faire œuvre d'intelligence pour s'assurer contre l'avenir. L'expérience et la science se rejoignent pour donner à des réflexions d'ordre essentiellement pratiques valeur de principes. C'est ce qu'on vérifie tout au long du livre de Leroy.

La première question qui se pose est la suivante: Que désirent les paysans? Ou plutôt quel est leur besoin? Là-dessus, pas de doute possible: il faut aux paysans un prix rémunérateur et un prix stable.

Pour aboutir à ce résultat, une première difficulté est à vaincre: les variations de récoltes. Ces variations sont énormes puisque les points maxima de production vont de 60 millions de quintaux (1930) à 105 millions (1933). Passer du déficit à l'excédent avec des écarts qui peuvent atteindre 45 millions de quintaux constitue évidemment un problème délicat à résoudre. La solution serait simple dépendant si le déficit et l'excédent alternaient régulièrement. Malheureusement, il arrive que deux années de suite, voire trois années soient excédentaires (1932 à 1935). On se trouve alors en présence d'un marché tellement encombré qu'il semble que rien ne puisse empêcher l'effondrement des cours. La saturation permanente du marché semble d'ailleurs un état qui tend à devenir normal. Les moyens de production se sont améliorés, la consommation du pain diminue régulièrement. Le prix rémunérateur et stable paraît devoir être de plus en plus difficile à sauvegarder.

A cet égard, on eût aimé que Louis Leroy étudiat, au moins sommairement le mécanisme des prix tel qu'il fonctionnait avant la guerre. Car il est un fait certain: avant la guerre, le prix du blé était stable et relativement rémunérateur. Or, cette stabilité et cette rémunération relative étaient assurées par un régime libéral. A l'abri d'une protection douanière forfaitaire, toutes les transactions nationales et internationales étaient libres. Faut-il donc en conclure que le libéralisme pourrait, de nouveau, résoudre le problème du blé? Les éléments du problème, quant au blé, n'étaient guère différents de maintenant. La production moyenne était sensiblement égale à celle de ces dernières années et les variations de récolte, peut-être un peu inférieures à celles que nous enregistrons depuis la guerre, étaient cependant d'un ordre de

grandeur analogue. C'est évidemment le souvenir de cette période tranquille qui pousse un certain nombre d'écrivains tels que notre sympathique confrère, M. de Passille, à réclamer le retour pur et simple à la liberté.

Une expérience a été tentée. Elle est symbolisée par le nom de M. Flaudin. Les producteurs concurrent le blé à 55 francs, deux fois le prix nominal d'avant-guerre, moins de la moitié de sa valeur. Cette expérience suffit à démontrer que la liberté totale est aujourd'hui impossible. Et vraiment il n'est pas loisible de rêver beaucoup pour s'en rendre compte. La liberté n'est en effet possible que quand elle est générale. Or, le monde entier est aujourd'hui un système de bastions économiques et politiques. La surface plane de l'équilibre d'avant-guerre a fait place à un paysage tumultueux ravagé de précipices et hérissé de crêtes. La moitié des économies nationales est consacrée aux armements; le reste est végété. N'importe quelle zone d'activité qui se voudrait libre serait aussitôt condamnée. Ce n'est que par des étapes très lentes et très prudentes qu'on pourra revenir à des relations plus normales. Ce ne seront jamais, d'ailleurs, des relations de liberté absolue, car l'expérience a prouvé que la liberté absolue n'est que la raison à tout dire, à savoir que le libéralisme consacre le triomphe de la force et de l'écrasement des faibles. Or, économiquement, l'agriculture est faible et ne peut subsister qu'à l'intérieur d'une certaine protection.

Quoi qu'il en soit, la déflation libérale de 1935 a engendré l'inflation socialiste de 1936 et l'Office s'est installé en triomphateur sur les débris d'une politique condamnée par la majorité électorale.

L'Office courait des risques, dont le plus net était une production excédentaire. Une chance exceptionnelle a favorisé ses débuts. Héritant d'une situation saine, il a connu deux années normales, sinon déficitaires, en 1936 et 1937. Comme aucun problème ne se posait, il a pu fonctionner sans dommage. Les prix qu'il fixait étaient respectés; c'étaient ceux qu'étaient déguagés, au minimum, un marché libre. Ces prix ne doivent d'ailleurs pas faire illusion. Un graphique extrêmement suggestif de M. Leroy montre qu'en 1913, la valeur de la récolte correspondait à 750 tonnes d'or; elle ne correspond plus qu'à 385 tonnes en 1937. Grâce aux dévaluations successives, le prix de l'Office est, en somme, le même que le prix libéral, le prix Blum est égal au prix Flaudin; ce qui est un assez amusant recoupement des analogies foncières qu'on vérifie sur tous les terrains entre deux politiques apparemment contradictoires et en réalité très proches l'une de l'autre.

Les vices internes de l'Office sont analysés à la perfection par Louis Leroy. Que des récoltes normales atténuent au blé bon marché et au pain cher, qu'une seule récolte excédentaire oblige, malgré 2 milliards de taxes, le Trésor à déboursier 2.600 millions (qui seront insuffisants), voilà qui suffit à condamner le système actuel. Mais le point de vue financier n'est pas seul à intéresser les paysans. La mise en tutelle des coopératives n'est pas sans constituer une menace grave pour l'indépendance des producteurs. « Telle coopérative de blé du Sud-Ouest figure dans les listes de l'Office avec 28 adhérents et 4.000 usagers. » Où est l'esprit coopératif dans de telles institutions? Et si les fonctionnaires prennent les rouages du gouvernement, ne peut-on craindre que les coopératives ne deviennent en quelque sorte des succursales de l'Office au lieu d'être ce qu'elles doivent être, des groupements agricoles dirigés librement par des agriculteurs? Si l'on veut bien réfléchir que le libéralisme et le socialisme sont toujours d'accord pour faire la politique du consommateur, une puissance organisée comme l'Office risque de jouer un jour ou l'autre, contre les producteurs au lieu de jouer à leur profit. Quand tous les producteurs sont comptés, recensés, étiquetés, avec leur ferme, leur champ et leur production, un gouvernement quel qu'il soit, peut les embrigader pour le « ravitaillement » du pays. Ils sont réquisitionnés pour la lutte contre la vie chère. C'est peut-être admissible en temps de guerre, quand l'intérêt particulier doit être immédiatement et directement subordonné à l'intérêt général. C'est inadmissible en temps de paix (ou même en temps de « guerre des nerfs ») quand le pays refuse de se considérer comme obéissant à des principes totalitaires.

Que peut-on donc faire pour éviter le retour à une liberté catastrophique et pour desservir cependant l'économie de l'étatisme? Louis Leroy nous indique les grandes lignes d'une transformation de l'Office actuel en organisme professionnel. Des réformes administratives, techniques, financières et juridiques pourraient être heureusement apportées à l'Office. Nous ne les passerons pas ici en revue. Mais les études approfondies de l'Association Générale des Producteurs de blé et de l'Union Nationale des Coopératives de blé garantissent leur valeur. Des hommes qui depuis quelque quinze ans ont participé constamment à la défense et à l'organisation du marché du blé ont le droit de parler; et les pouvoirs publics ont le devoir de les écouter. Louis Leroy est un de ces hommes. Avec le président Fournier et Hallé, avec le président Du Fou, il est un de ceux qui connaissent le plus à fond ce problème complexe qui prend chaque fois au débours des gouvernements toujours nouveaux. Son livre doit être lu et médité par ceux qui veulent qu'on sorte du gâchis actuel. Précis, objectif et réaliste, il est un guide sûr pour les reconstructions qui s'imposent.

Louis SALLERON.

(1) Un volume 12 fr., Flammarion, édité.

LE COIN DU JARDINIER

Conseils pour la préparation des porte-graines des principaux légumes

LAITUES

Choisir comme porte-graines des pieds répondant bien au type de la variété, à pomme pleine.

Ceux des laitues de printemps sont replantés en Mars à 0,50-0,60 d'écartement. Ils montent à fleurs à fin Avril. On tuteure les tiges le plus souvent. Les graines sont mûres en Juillet. On coupe les tiges alors, on les fait sécher à l'ombre avant de les battre ou on procède par des récoltes successives au fur et à mesure de la maturité des graines en secouant les tiges au-dessus d'une toile. Les premières semences récoltées sont les meilleures.

Les porte-graines de laitues d'automne et d'hiver peuvent être protégés des froûds à l'aide de la paille, de feuilles. On les replante au printemps en les espaçant à 0,60-0,70.

Pour les Romaines si cultivées en Ile-de-France, on prend comme porte-graines les pieds plantés au printemps sur cotière. On leur donne les mêmes soins qu'aux laitues. Les oiseaux étant friands de graines de laitues, poser dans la culture des épouvantails.

MACHE ou BOURSETTE

Les plus beaux pieds à rosette large et bien pleine provenant des semis d'automne sont laissés en place en attendant les plantes voisines; ou soulevées en motte au printemps pour replanter à 0,30-0,35 d'écartement, les plants fleurissent en Mai, les graines sont mûres en Juin.

Elles tombent assez facilement, aussi on arrache les pieds un peu avant maturité pour les faire sécher à l'ombre, puis les battre.

On a remarqué que les graines de mâche âgées de 2 ou 3 ans germent mieux que les graines de la dernière récolte.

MELONS

Prendre des fruits répondant bien au type, des fruits parfumés sur des pieds vigoureux.

Les variétés se croisent avec une extrême facilité; donc ne pas en cultiver plusieurs variétés près les unes des autres, ou près d'autres cucurbitacées. On ouvre les fruits mûrs, on lave les graines sur des tamis, et on sèche à l'ombre ensuite.

Certains maraichers semblent préférer des semences de 2 ou 3 ans aux semences de la dernière récolte.

NAVETS

Les porte-graines sont choisis à l'automne parmi les racines les plus conformes au type de la variété, tendres, et de grosseur moyenne. On les conserve l'hiver en cave ou en jauge dans le couvrant de feuilles ou paille contre les gelées. On plante en février-mars, en espaçant les pieds à 0,50-0,60. Eloigner les diverses variétés les unes des autres pour éviter les mélanges si fréquents chez les crucifères.

Après floraison, on pince l'extrémité des rameaux, ne conservant que les graines de la base, les premières mûres sont les mieux nourries. Quand les siliques jaunissent, on coupe l'inflorescence, qui, séchée à l'ombre, sera battue ensuite. On obtient par pied, de 80 à 100 grammes de graines en moyenne.

LA MATURITÉ DES TOMATES ET LES CONSERVES

La question de la maturité du fruit est primordiale, aussi bien pour les cultivateurs et les commerçants exportateurs, que pour les industriels spécialisés dans la préparation des conserves.

Or, cette question a donné lieu à de sérieuses controverses. Il y a peu de temps, deux chimistes algériens, s'autorisant des observations des primeuristes de leur région, avaient énoncé que la tomate devait être mûre, commercialement, après un nombre donné de jours suivant la cueillette. On comprend tout l'intérêt de l'observation pour les exportateurs algériens devant alimenter des marchés plus ou moins éloignés. Il va de soi que pour les marchés locaux, il faut des tomates nettement mûres, « ayant acquis, ajoute nos auteurs, ce rouge franc qui dénote sans conteste la maturité parfaite ».

Constatons, entre parenthèses, que cette observation du rouge franc correspond exactement aux croyances anciennes des consommateurs, qui ont l'illusion de voir mûrir les tomates au fur et à mesure que s'accroît la dite coloration.

Or, cette notion est vivement contestée par deux éminents chimistes français qui étudient la tomate depuis plusieurs années. Pour eux, rien n'est plus trompeur que la coloration. A partir du moment de la cueillette, la composition chimique ne varie pas d'une manière sensible; le coefficient de maturité reste à peu près le même.

Entre ces deux assertions autorisées mais complètement divergentes, les profanes ont le droit d'être perplexes, en apprenant qu'en dépit d'une belle coloration rouge, tels fruits importés peuvent être considérés, au point de vue alimentaire comme des fruits verts, ayant une acidité élevée.

Mais alors, n'ayant rien à attendre de la coloration (pour nos auteurs français), quels moyens avons-nous de contrôler le degré de maturité? Ces derniers ont proposé d'accorder une importance prépondérante au rapport sucre-acides organiques. La tomate renferme, en effet, des proportions variables de sucre inverti, entre 2 et 4 grammes pour cent, et d'acides organiques.

Remarquons que ce même rapport a été proposé par divers chimistes pour apprécier le degré de maturité des raisins, et fixer le meilleur moment des vendanges.

Or, les collègues algériens le déclarent insuffisant, et ils préfèrent ne considérer que le dosage de l'acidité par litre. C'est ainsi qu'avec 5 à 8 grammes le fruit est bon pour l'exportation lointaine; avec 4 à 5 grammes, il est bon pour l'exportation proche; à moins de 4 grammes, le fruit est mûr, bon pour la consommation directe.

Cette acidité est calculée en acide citrique qui est, en effet, le principal acide des tomates. L'acide malique intervient en proportion très variable.

Ces considérations sont des plus importantes à connaître lorsqu'il s'agit de la préparation des conserves. On sait combien grand est le commerce de ces produits; il a progressé, dans le monde entier, de façon continue. Sa protection contre les fraudes a justifié, en France, un décret en date du 15 septembre 1932, qui s'intéresse surtout à la teneur en résidu sec (extrait sec).

Il nous souvient d'avoir connu en 1909, des conserves de tomates dénommées « concentrées, réduites, qualité supérieure, etc. » et renfermant 8 à 9 grammes pour cent d'extrait sec, soit 90 à 91 pour cent d'eau.

(Voir la suite en 3^e page)

La destruction des Taupes

Les poisons les plus employés pour la destruction des taupes sont le strychnine ou la décoction de noix vomique (1 kg. dans 10 litres d'eau) ou encore l'extrait de seille qui offre l'avantage de ne pas être toxique pour les chiens. Ceux-ci ne courent pas risque de s'empoisonner en mangeant une taupe tuée par cette substance. Pour l'emploi on se sert de lombriques qu'on saupoudre de poison, s'il est solide, ou qu'on y plonge s'il est liquide. Ces vers de terre doivent toujours être manipulés à l'aide de pincettes.

LA VILLETTE

Lundi 14 Août 1939

Jeudi 17 Août 1939

COURS OFFICIELS

Viande nette	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Boeufs	11.70	10.30	9.50	12.80
Vaches	11.70	10.00	8.90	13.20
Taureaux	9.50	8.90	8.50	9.90
Veaux	15.80	14.10	12.70	17.40
Moutons	19.80	18.90	12.90	20.50
Porcs	14.28	12.15	10.00	14.86
Brebis	de 10.20 à 13.20			

COURS OFFICIELS

Viande nette	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Boeufs	11.60	10.70	9.40	12.70
Vaches	11.60	9.90	8.70	13.20
Taureaux	9.50	8.90	8.50	9.90
Veaux	16.40	14.70	13.30	17.90
Moutons	20.20	18.30	13.20	21.00
Porcs	14.23	13.14	10.00	14.80
Brebis	de 10.50 à 13.50			

Poids vifs	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Boeufs	7.02	5.95	4.70	7.93
Vaches	7.02	5.50	4.40	8.50
Taureaux	5.70	4.90	4.25	6.15
Veaux	9.48	8.04	6.93	10.73
Moutons	9.90	7.47	5.67	10.30
Porcs	10.00	9.20	7.00	10.40
Brebis	de 4.40 à 5.94			

Poids vifs	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Boeufs	6.95	5.88	4.70	7.87
Vaches	6.95	5.45	4.35	8.45
Taureaux	5.70	4.90	4.25	6.15
Veaux	9.85	8.38	7.32	11.10
Moutons	10.10	7.65	5.85	10.50
Porcs	10.00	9.20	7.00	10.40
Brebis	de 4.50 à 6.08			

(1) Cours officiels.

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages : 2.133 boeufs ; 1.395 vaches ; 270 taureaux.
Réserves vivantes aux abattoirs, ce matin, 707 ; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent, 224 ; renvoi : 80 boeufs, 75 vaches, 15 taureaux.

(Cours à la livre de viande nette)
Bœufs. — Bœufs blancs : charolais, nivernais, bourbonnais, berrichons ou du Centre-Ouest, en toutes races, 700 à 800 livres ; extras 6.30 à 6.50 ; 1^{re} qualité, 5.90 à 6.20 ; gros, 5.50 à 5.80 ; gros bœufs de 1.000 à 1.200 livres, 5.80 à 6.20 ; gris de l'Ouest, Maine, Anjou, Nantais, Vendéens, Parthenais extra 5.70 à 6.20 ; bons gris 5.30 à 6.00 ; ordinaires 4.50 à 5.10 ; bœufs jeunes extras 5.70 à 6.20 ; bons 5.30 à 5.80 ; ordinaires 4.80 à 5.20 ; bœufs grossiers de toutes provenances, 4.50 à 4.80.
Génisses. — Génisses extras, blanches 6.40 à 6.70 ; rouges 5.70 à 6.20 ; grises 5.70 à 6.40 ; ordinaires de toutes races, 5.20 à 5.50.
Vaches. — Jeunes de 1^{re} qualité 6.30 à 6.70 ; bonnes 4.50 à 5.20 ; vieilles 4 à 4.40 ; viandes à saucisson 2.40 à 3.40.
Taureaux. — Bretons 4.75 à 5 ; jeunes taureaux de ferme 4.30 à 4.60 ; grossiers 4 à 4.20.

Veau.

Arrivages 1407 ; réserves vivantes 517 ; introductions directes aux abattoirs 1634 ; renvoi 48.

Cours à la livre de viande nette par bandes :
Veaux tourangeaux : extras 7.60 à 7.90, ordinaires 6.60 à 7.50 ; Mancoas extras d'Ecommoy, Le Lude-Mayet, Château-du-Loir 7.50 à 8 ; autres bons veaux de la Sarthe, de la Mayenne 7.20 à 7.90 ; Mancoas ordinaires 7 à 7.70 ; Angevins 7.20 à 7.70 ; Bretons, Vendéens 6.60 à 7.30 ; veaux de service 6.80 à 7.60 ; brouillards 4.90 à 5 ; petits veaux de ferme 3.10 à 3.60 ; veaux extras des meilleures provenances et d'un poids commode de 150 à 170 liv. de viande nette (vendus au détail) 8.30 à 10.

Ovins

Arrivages 7194 ; réserves vivantes 2745 ; introductions directes 3219 ; renvoi 250.

Cours à la livre de viande nette :
AGNEAUX. — Laitons extra, de 28

La Vie Syndicale

PROMOTION AU MERITE AGRICOLE

Dans la nouvelle promotion au Mérite agricole, nous avons relevé le nom de M. de la Provôté, membre de la Chambre d'Agriculture, président du Syndicat d'Elevage de la race bovine Maine-Anjou, président du Syndicat des Eleveurs de Châteaubriant.
M. de la Provôté est, depuis longtemps, membre de notre syndicat. Les nombreux services qu'il a rendus à la culture lui valent la sympathie des agriculteurs du département. Nous nous joignons à eux pour adresser à notre ami, en cette circonstance, l'expression de nos vives et sincères félicitations.

Assemblée Générale du Syndicat de Défense Viticole du Sud-Ouest de la Loire-Inférieure

L'Assemblée générale du syndicat de défense viticole du Sud-Ouest de la Loire-Inférieure a eu lieu au dimanche 20 août. La réunion se tiendra à Bouaye, à 10 heures, salle du patronage.

Ordre du jour : rapport moral du président ; participation du syndicat à la fête du vin à Nantes ; compte rendu financier et approbation des comptes ; élection et réélection d'administrateurs ; conférence de M. Vinet, directeur adjoint de la Station oenologique d'Angers, sur « Les soins à donner aux vendanges et à la vinification » ; exposé de M. de Camille, président de la C.G.V.C.O. sur la nécessité de l'union des vigneron et sur le statut viticole.

Un banquet aura lieu, après la réunion, salle E. Guilbault, à Bouaye. Messieurs les sociétaires qui désirent y prendre part sont priés de s'y faire inscrire.

Avis de la Station Agronomique de la Loire-Inf.

Des essais sont en cours, depuis plusieurs années, sur la valeur boulangère comparée des vieilles espèces de blé (bourgeons, etc.), et des nouvelles variétés de blé à grand rendement (Vilmorin, Tonneur, Lemaire, etc.). Les Agriculteurs qui auraient cultivé des blés de ces deux catégories, ou seulement des blés nouveaux, sont instamment priés d'envoyer à la Station 2 kilos de chaque variété.
De même ceux qui auraient procédé à des essais comparés d'engrais azotés sur blé, même d'une seule variété, ont intérêt à connaître les variations de la valeur boulangère, sous l'influence de la fumure, et particulièrement de la fumure azotée.

La Station Agronomique serait très reconnaissante à tous ces Agriculteurs de l'envoi de leurs échantillons.

L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement.
Devant la crise de blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleurs variétés, non seulement au point de vue du rendement en grain, mais surtout au point de vue de la qualité boulangère et de la bonne adaptation au climat de notre région.

Prière d'adresser les échantillons, bien étiquetés par variétés, franco, à la Station Agronomique, boulevard Victor-Hugues 26, à Nantes.

Le Directeur de la Station, P. ANDOUARD.

LA MATURITÉ DES TOMATES ET LES CONSERVES

(Suite de notre article de 2e page)

Le décret de 1932 impose un minimum de 15 grammes de matière sèche, pour 100 grammes de produit, à toutes les conserves de fruits ou de légumes. A cette seule condition, elles peuvent être dénommées « concentrées, réduites ». La conserve de tomates renfermant 30 pour cent de matière sèche peut être dénommée « double concentration ou extra ». On admet aussi une « pulpe, sauce, de tomates » ne tirant que 7 pour cent de matière sèche, mais toutes ces dénominations doivent être indiquées sur les récipients en caractères très apparents.
La coloration artificielle est formellement interdite, même par addition du pigment rouge (poivron) qui est d'un rouge vif. En principe, les aromates étrangers ne peuvent être autorisés. Il est regrettable que le décret de 1932 n'ait considéré que l'extrait sec. Il est vrai que cette donnée analytique permet d'apprécier convenablement si la conserve provient de tomates saines et mûres ou altérées. Mais le dosage du sucre n'est pas moins indispensable. Il peut intervenir frauduleusement pour augmenter la matière sèche. Le logement le plus convenable pour des conserves, est sans contredit le verre. Par leur activité, et surtout si elles renferment du sel, cas très fréquent, l'attaque du métal est d'autant plus vive que la tomate est plus concentrée et partant plus acide. On constate quelquefois une saveur métallique sensible.

H. FORTUNE.
(Alpes et Provence).

Le plectranthus fructicosus contre les moustiques

Vous me demandez, Madame, comment éloigner de vous et de ceux qui vous sont chers les affreux diptères qui importunent votre repos par leur musical et détestable bourdonnement, mais combien plus par les traces que laissent leurs redoutables et douloureuses piqûres.

Plusieurs remèdes, m'avez-vous dit, vous ont été conseillés desquels vous n'avez obtenu que de piètres résultats. Les uns sont difficiles à se procurer ; les autres répandent une odeur peu agréable ; enfin, les moustiquaires sont bien gênantes et très souvent inefficaces. Et, vous êtes sans cesse obsédée par les attaques brusquées autant que perfides de la gent ailée qui tout en dérivant autour de vous de capricieuses arabesques, trouble l'habituelle sérénité de vos nuits.

Oh, oui ! Ils sont bien entreprenants et irritants ces terribles « cousins » qui ne respectent pas un sommeil très justement mérité !

Lorsque vous avez daigné, Madame, vous en référer à mes faibles lumières pour connaître mon opinion sur les moyens à employer contre vos agresseurs, je vous ai demandé si vous aviez songé à mettre un terme à l'au-

Nantes, Août 1939.
R. L.

Brochures envoyées gratuitement sur demande adressée au
COMITÉ DE VULGARISATION DU SUPERPHOSPHATE DE CHAUX
6, rue d'Argenson, Paris (8^e)

BLÉ & CÉRÉALES SECONDAIRES.
PLANTES SARCLÉES & INDUSTRIELLES.
PRAIRIES & PLANTES FOURRAGÈRES.
LA VIGNE.

PLANTES POTAGÈRES & ARBRES FRUITIERS.
Ces brochures de 24 pages donnent, dans un cadre réduit d'utiles conseils dont les intéressés pourront tirer profit.

Réglementation de la vente des œufs

Si l'œuf frais constitue un élément complet par excellence, dont la consommation est particulièrement recommandable, l'œuf de conserve peut ne pas convenir à certaines personnes au foie défectueux. Or, jusqu'ici, il était très difficile au public de s'assurer de la fraîcheur des œufs et trop souvent des tromperies se produisaient, des œufs conservés étant vendus comme œufs frais.

De là, la désaffection du corps médical pour l'œuf et le très grand préjudice causé à la consommation par les prescriptions des médecins à leurs malades.

Dans l'intérêt des producteurs et du commerce des œufs, il était indispensable de prendre des mesures destinées à assainir le marché et qui mettaient à la raison les quelques fraudeurs impénitents qui pouvaient exister.

C'est pourquoi en date du 15 juin 1939, a été pris un décret portant règlement d'administration publique, intéressant sur le commerce des œufs et pris en application de la loi du 1^{er} août 1905.

Ce décret précise les conditions et dénominations à observer dans la vente des œufs. Ces derniers devront provenir exclusivement des poules et seront désormais classés en œufs non conservés et œufs conservés.

Les premiers comprendront les œufs extra frais dont la chambre à air présente une profondeur maxima de 4 millimètres, les œufs frais une profondeur maxima de 6 millimètres, et les œufs 2^e choix ou œufs de table n'ayant été soumis à aucun procédé de conservation mais ne remplissant pas les conditions des deux appellations précédentes.

Le prix des battages

On nous prie d'insérer :
Les entrepreneurs de battages, siégeant en assemblée générale, ont décidé :

Vu l'augmentation de 35 % appliquée par les assurances ;
Vu les hausses sur les huiles et carburants dans l'ordre de 20 à 40 % ;
de porter le prix de base de l'heure de battage à 115 fr. pour matériel remorqué par tracteur.

La taxe d'armement n'étant pas incorporée dans ce prix, elle sera facturée en sus.

La conservation des fourrages

A plusieurs reprises, nous avons attiré l'attention sur la question de conservation des fourrages. Les gélées de l'hiver dernier, graves pour toute la France, furent catastrophiques pour notre pays de l'Ouest, où la question des fourrages est capitale, par suite de l'abondance du bétail.

Nous croyons donc le moment venu d'attirer à nouveau l'attention sur ce moyen de choix qui est la conservation des fourrages par l'ENSILAGE, et nous voudrions décrire un nouveau procédé pratique à la portée de tous.

Nous avions déjà cité l'année dernière l'ensilage en meules que l'on peut faire sans appareil, en plein champ, mais qui nécessite une grosse quantité de fourrage à conserver. Les silos métalliques parfaitement au point, ou les gros silos en ciment sont trop onéreux pour nos moyennes exploitations ou pour les fermiers à bail réduit.

On a donc pensé à utiliser des procédés très employés en Belgique, procédés qui ont été mis au point par un de nos collègues dans le Nord de la France ; il s'agit de l'ensilage en petites cuves.

On creuse dans le sol une cuve circulaire de 3 à 4 mètres de diamètre et de 2 mètres de profondeur, cuve dans laquelle on coule une paroi circulaire en béton, paroi qui dépasse la surface du sol de 25 cm. environ.

La principale difficulté est évidemment de trouver des coffrages en bois pour mouler le béton dans ces cuves, nous dirons plus loin comment la résoudre.

On arrive ainsi (prix du coffrage à part) à construire une cuve pouvant contenir 2 m3 de fourrage pour 2.000 francs, et une cuve de 15 m3 pour 1.500 francs.

Lorsque le moment de la récolte du fourrage est arrivé, on coupe ce fourrage de bonne heure, afin de ne pas en perdre et on organise le chargement de la façon suivante :

Un homme à couper l'herbe à la faucille, 2 ou 3 personnes au chargement et au charroirage de l'herbe, un homme pour décharger, et 2 hommes dans le silo. On pourrait employer moins de monde, à condition d'arrêter la faucille pour que l'herbe ne commencent pas à se faner.

On répand le fourrage par lits, dans le fond de la cuve, après avoir lavés les parois au goudron spécial, de façon à protéger le ciment de l'acide des plantes, puis afin de permettre le développement d'une bonne fermentation dans le tas de fourrage, on répand par 100 kgs de fourrage dans le silo, 5 litres d'une solution acide

Paul de la GARANDERIE,
Ingénieur Agricole.

La Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre et le nouveau régime des Bouilleurs de Cru

La Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre, réunie à Paris le 10 Août, a examiné les modifications apportées au régime des Bouilleurs de Cru par les Décrets-lois du 29 Juillet.

Le régime nouveau, par le doublement du forfait, correspond en fait à la suppression de la liberté des Bouilleurs de Cru et porte une atteinte intolérable à la situation déjà précaire des petits paysans. Cette suppression intervient comme en 1916, en plein péril extérieur, à un moment où on escompte que les régions de l'Ouest s'abstiendront de manifester leur légitime mécontentement. Le Gouvernement n'avait pas le droit de prendre des mesures de vexation contre des provinces où la natalité, dans les campagnes, est plus élevée que partout ailleurs.

La Confédération proteste contre le fait que ces dispositions nouvelles ont été promulguées sans consultation préalable des intéressés, que, par ailleurs, on veut astreindre à une discipline rigoureuse pour l'assainissement du marché des fruits à cidre. Il est à peine croyable qu'une telle initiative ait été prise à l'instigation de certains dirigeants d'Association spécialisées de la Betterave, alors que la revalorisation de cette culture, essentielle d'ailleurs à la prospérité agricole, n'a été acquise qu'avec l'appui total du Syndicalisme paysan en général et de la Confédération des Producteurs de Fruits à Cidre.

La Confédération réclame immédiatement l'abrogation des mesures relatives aux Bouilleurs de Cru édictées par les Décrets-lois du 29 Juillet ; elle estime impossible tout sacrifice, aussi longtemps que la revalorisation des eaux-de-vie et des cidres n'assurera pas une rémunération décente aux récoltants ; elle met enfin en garde les vignerons et les betteraviers contre les risques ainsi encourus par le statut de l'alcool, dont le maintien implique de part et d'autre un esprit total de collaboration auquel, pour la première fois depuis quatre ans, il vient d'être porté si gravement atteinte.

La princesse de Bagdad

« La nuit était complètement tombée. Sur le ciel bleu-noir, les constellations se dessinaient en points de diamants. La princesse de Bagdad les contemplait, doucement bercée dans son hamac fleuri. Elle pensait aux paroles qu'elle venait d'entendre... »
— Zut et zut et fûte ! Ça ne va pas. Qu'est-ce qu'il y a, ma chérie ?
— Il y a que je n'arriverai jamais à terminer ce roman.
— La « Princesse de Bagdad » ? Le sujet t'avait pourtant enthousiasmée. Florence Arlot, la jeune romancière, posa son stylo.
— C'est vrai, le sujet est intéressant... mais les mots ne viennent pas. On dirait qu'ils me fuient.
— C'est la faute.
— Comment cela ?
— Tu ne fais rien pour les retenir. Florence haussa les épaules :
— Que veux-tu que je fasse ? Quand l'inspiration ne vient pas, il n'y a rien à faire.
Mais si. Allume une cigarette. L'esprit suit les sinuosités bleues de la fumée, crée des images, invente des formes, trouve des mots... Fume, dis-je, et les idées te viendront d'elle-mêmes.
— Tu as peut-être raison, mais je n'ai pas de cigarettes.
— Prends des miennes : des Gitanes Vizir. Cela créera tout suite l'atmosphère même de ton roman. Tiens ! voici du feu.
— C'est vrai qu'elles sont bonnes. — Les « Gitanes Vizir » ? Mais dis qu'elles sont admirables. Elles sont faites des plus fins tabacs d'Orient, manufacturées avec un soin tout particulier et... leur délicat parfum évoque la magie du pays des califes.
— Laisse-moi vite l'inspiration ! L'inspiration est revenue ; je vais me remettre au travail. Mais je garde ton paquet de Gitanes Vizir en attendant que j'en aie une provision.

Blés de semence

Songez dès maintenant à vos besoins pour les prochaines semailles. N'attendez pas le dernier moment pour transmettre vos commandes au Syndicat et nous permettez de grouper les diverses variétés, blés de sélection et blés de reproduction. Vous serez servi, ainsi, au mieux de vos intérêts.

Pour faire disparaître l'ail des prairies

L'ail sauvage se remarque assez souvent en très grande quantité dans les prés pauvres en chaux et en situation humide. Cette plante communique au lait des bêtes en pâture une odeur désagréable que l'on retrouve à un degré plus prononcé dans le beurre.

Comme nous l'avons dit, l'ail se multiplie surtout dans les prairies pauvres en chaux, le remède est donc tout indiqué, il suffit de chauler ou d'appliquer des engrais riches en chaux pour faire disparaître cette mauvaise plante.

La chaux sera utilisée à la dose de 3.000 kilos par hectare ; elle sera répandue à l'automne, mais seulement au printemps dans les prairies exposées à être inondées en hiver.

Les phosphates naturels finement désagrégés, les scories de déphosphoration et tout particulièrement le superphosphate agissent également très favorablement pour détruire l'ail ; au surplus, ces engrais apportent au sol de l'acide phosphorique qui est un élément nutritif indispensable pour la croissance des plantes et qui, en outre, améliore beaucoup la qualité de l'herbe.

Si, après le chaulage ou l'application des engrais phosphatés, il reste encore de l'ail, on répète l'opération et l'on peut être certain alors de ne plus en voir subsister.

Un livre de M. Paul Reynaud : "Courage de la France"

Sous le titre « Courage de la France », M. Paul Reynaud, ministre des Finances, publie un livre où il invite le pays à considérer, de la première étape où nous voici parvenus de notre « redressement », le chemin accompli depuis huit mois.

On trouve, dans ce livre, l'essentiel des discours prononcés par le Ministre des Finances, depuis le bilan établi lors de ses premiers décrets-lois du 12 Novembre jusqu'au succès de l'emprunt.

Dans la préface le Ministre des Finances déclare d'abord :

« Le but premier de la politique française est d'éviter la guerre ou, si elle nous est imposée, de la gagner. »

« Pour atteindre ce but, il faut combler, en hâte, à coups de milliards, la différence de niveau qui existe entre certains de nos armements et ceux de nos adversaires éventuels. »

« Le but second de notre politique est d'éviter que cet effort ne ruine notre économie, nos finances, notre monnaie et, par là, ne mette l'ordre public, donc notre sécurité en péril. »

« Sur ces deux buts essentiels, l'unité française est faite. Peuvent-ils être atteints simultanément ? »

« Si, au début de novembre dernier, on avait dit à un expert étranger : Le problème français de 1939 sera le suivant : trouver 55 milliards pour la Défense Nationale dans un pays dont les recettes fiscales au total et, dans le même temps, faire du franc, monnaie décriée, la première monnaie de l'Europe ; irriguer la trésorerie de l'Etat et celle des particuliers de tout sous des rafales successives de menaces de guerre ? « Votre réponse ? Sans doute oui. » « Votre réponse est celle de la quadrature du cercle. » Notre expert est, en effet, persuadé que la solution du problème était subordonnée non pas, comme lors des redressements précédents, à de simples mesures fiscales et à des économies spectaculaires, mais à des réformes profondes qu'il est jugées incompatibles avec l'état psychologique et politique des Français de 1938. »

« Cet expert se serait trompé. »

« La France a compris et elle a accepté. »

« On a parlé, à l'étranger, du « miracle français ». »

« Il n'y a pas de miracle. »

« Il y a le courage de la France. »

« Mon admiration pour notre peuple n'a cessé de grandir depuis huit mois. Nous avons dû, en effet, nous

attaquer à des abus profonds. Or, comme les privilégiés de l'ancien régime, les bénéficiaires de ces abus ont le pouvoir politique. Ce n'est plus la noblesse qui entourait le roi, ce sont des groupements de citoyens à qui leur nombre donne le pouvoir. C'est le cas, par exemple, on le verra, pour la réforme des régimes du blé, de l'alcool, de certaines municipalités et pour le personnel en excédent dans les services publics. »

« L'opinion publique n'a cessé de nous soutenir. »

« Le redressement est en train de s'accomplir, ce redressement, le pays l'a inspiré ; il l'a voulu ; il l'a soutenu, il l'a réalisé. »

« Notre politique n'a tendu qu'à une fin : créer les conditions du succès. »

« Nous n'aurions pas pu la réaliser sans les pleins pouvoirs. »

« Le Parlement a eu la sagesse de comprendre qu'en face de concurrents, qui avaient, jusque là, le privilège de la rapidité et du secret, les institutions démocratiques devaient subir une évolution nécessaire. »

« Déjà, depuis de nombreuses années, des majorités successives et toutes républicaines avaient admis le principe de la délégation du pouvoir législatif au pouvoir exécutif. Restait à savoir quelle attitude les assemblées prendraient en face d'une politique d'ensemble qui se servirait des pleins pouvoirs non pas pour faire face à une crise passagère, mais pour entreprendre et réaliser une politique de longue haleine. Les votes de la Chambre et du Sénat ont répondu : »

« Les masses ouvrières nous ont compris. C'est à elles qu'est dû l'échec de la grève générale. L'appel que le Gouvernement leur adressa, en ce moment pathétique, a trouvé en elles un écho profond. Elles ont compris que, loin de les brimer, notre politique a permis par le développement des heures supplémentaires, un accroissement de la masse des salaires supérieurs à celui du prix de la vie. Elles savent que le coût de la vie qui a monté de 8 % depuis un an, serait monté en flèche, si nous étions tombés dans l'inflation monétaire. »

« Le pays tout entier montre une discipline admirable. L'effort demandé aux Français est moindre, il est vrai, que celui imposé aux citoyens de pays voisins, mais il est consenti dans la liberté. Nous n'avons rien demandé à la contrainte. On ne gouverne pas un grand pays libre à contre-courant. »

« C'est ce grand fait qui nous a permis de mener à bien les affaires de la France tout mieux, ne reprochant parfois mon optimisme lorsque je cite des faits et des chiffres qui attestent le redressement de notre pays. »

« Ce sont les mêmes qui montrent, pourtant, un optimisme aveugle lorsqu'ils réclament de nous, à la Station, 2 kilos de chaque variété. »

« De même ceux qui auraient procédé à des essais comparés d'engrais azotés sur blé, même d'une seule variété, ont intérêt à connaître les variations de la valeur boulangère, sous l'influence de la fumure, et particulièrement de la fumure azotée. »

« La Station Agronomique serait très reconnaissante à tous ces Agriculteurs de l'envoi de leurs échantillons. »

« L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement. »

« Devant la crise de blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleurs variétés, non seulement au point de vue du rendement en grain, mais surtout au point de vue de la qualité boulangère et de la bonne adaptation au climat de notre région. »

« Prière d'adresser les échantillons, bien étiquetés par variétés, franco, à la Station Agronomique, boulevard Victor-Hugues 26, à Nantes. »

« Le Directeur de la Station, P. ANDOUARD. »

res vont mal quand les affaires de la France vont mieux, ne reprochant parfois mon optimisme lorsque je cite des faits et des chiffres qui attestent le redressement de notre pays. »

« Ce sont les mêmes qui montrent, pourtant, un optimisme aveugle lorsqu'ils réclament de nous, à la Station, 2 kilos de chaque variété. »

« De même ceux qui auraient procédé à des essais comparés d'engrais azotés sur blé, même d'une seule variété, ont intérêt à connaître les variations de la valeur boulangère, sous l'influence de la fumure, et particulièrement de la fumure azotée. »

« La Station Agronomique serait très reconnaissante à tous ces Agriculteurs de l'envoi de leurs échantillons. »

« L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement. »

« Devant la crise de blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleurs variétés, non seulement au point de vue du rendement en grain, mais surtout au point de vue de la qualité boulangère et de la bonne adaptation au climat de notre région. »

« Prière d'adresser les échantillons, bien étiquetés par variétés, franco, à la Station Agronomique, boulevard Victor-Hugues 26, à Nantes. »

« Le Directeur de la Station, P. ANDOUARD. »

« L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement. »

« Devant la crise de blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleurs

L'AMÉLIORATION du LOGEMENT RURAL

Moyens financiers mis à la disposition des propriétaires n'exploitant pas eux-mêmes en matière de constructions rurales

Parallèlement à l'effort réalisé en faveur des habitants des villes, le décret du 24 mai 1936 prévoit un certain nombre de mesures susceptibles d'assurer aux travailleurs ruraux des avantages analogues. Le défaut d'hygiène offre dans les campagnes autant de dangers que dans les villes; il est de fait notamment que la tuberculose ne guette pas moins les enfants dans les villages que dans les cités.

Si la loi du 31 juillet 1929 impose des obligations au sujet du logement des travailleurs agricoles, il importe de faciliter et d'étendre la mise en pratique de ces prescriptions. Il est, d'autre part, nécessaire d'améliorer le sort, trop souvent défavorable, des exploitants et de leur famille. Au surplus, certains aménagements des bâtiments ruraux s'imposent également pour faciliter l'exploitation et améliorer ainsi l'outilillage des travailleurs agricoles. Aussi bien s'agit-il moins en l'espèce de constructions nouvelles que d'améliorations de bâtiments déjà existants.

Il est permis de penser que cet effort, qui s'ajoute à ceux qui ont été entrepris en faveur de l'électrification des campagnes, des distributions d'eau potable et des chemins d'intérêt agricole, sera de nature à retenir à la terre les travailleurs que peuvent décourager les conditions d'existence particulièrement rudes.

Les mesures prévues seraient réalisées dans le cadre de la législation du Crédit agricole, dont l'expérience a prouvé l'efficacité.

PRETS DU CREDIT AGRICOLE

I. — **Prêts aux particuliers.** — a) Prêts aux petits agriculteurs et aux petits artisans ruraux:

Les agriculteurs ont la possibilité, en exécution des dispositions de la loi du 5 août 1920 et des textes l'ayant modifiée ou complétée, d'obtenir des prêts à long terme (durée maxima vingt ans) et à taux réduit (3 %) destinés à leur faciliter l'acquisition, l'extension, l'aménagement, la reconstitution, la conservation et la transformation de petites propriétés rurales et d'habitations de travailleurs ruraux.

Ces prêts leur sont consentis par l'intermédiaire des Caisses régionales de Crédit agricole mutuel et sont réservés aux petits cultivateurs.

D'autre part les artisans ruraux faisant partie d'un syndicat agricole et n'employant pas plus de deux ouvriers de façon permanente, conformément aux dispositions de la loi du 17 mars 1931, peuvent également bénéficier de ces prêts.

Le montant maximum de ces prêts est de 100.000 francs, non compris le montant des frais.

Ces prêts sont garantis par une inscription hypothécaire ou un contrat d'assurance en cas de décès et par tout autre garantie que la caisse prêteuse pourra exiger.

Ces dispositions demeurent en vigueur et le décret-loi du 24 mai 1938 a pour objet d'étendre le concours que les Caisses de Crédit agricole peuvent apporter aux agriculteurs en matière de constructions rurales et notamment de celles à usage d'habitation.

Le décret-loi prévoit que des prêts à long terme ayant les mêmes caractéristiques que ceux déjà consentis aux petits cultivateurs pourront être attribués aux agriculteurs sans aucune limitation au point de vue de leur situation de fortune immobilière, en vue de leur permettre d'améliorer et de construire des bâtiments agricoles et notamment ceux à usage d'habitation.

Ces prêts pourront être ainsi accordés aux agriculteurs dans les conditions suivantes:

1° Aux moyens et grands propriétaires ruraux exploitant eux-mêmes pour l'amélioration de leurs conditions de logement ainsi que des bâtiments

à usage agricole de leur exploitation. Par ailleurs, en application de la loi du 31 juillet 1929, complétée par le décret-loi, ils peuvent également contracter un prêt en vue d'améliorer le logement de leurs ouvriers et employés.

2° Aux propriétaires n'exploitant pas eux-mêmes, pour l'amélioration des bâtiments à usage agricole de leurs exploitations, ainsi que du logement de leurs fermiers, métayers et des ouvriers ou employés agricoles.

Ces prêts sont consentis au taux réduit de 3 %, leur durée peut atteindre vingt ans au maximum et leur montant maximum est de 100.000 frs.

3° Prêts aux collectivités (aux communes rurales).

Le décret-loi du 24 mai 1938 stipule que les communes rurales pourront bénéficier des mêmes avantages que les agriculteurs pour les projets relatifs à l'amélioration d'ensemble des conditions de logement dans les agglomérations, notamment par la suppression de certains groupes de bâtiments trop vétustes et par la réalisation de travaux d'assainissement.

CANDÉ

Fêtes du Comice

Le Comice Agricole de Candé, annoncé pour le 9 septembre, aura lieu cette année, comme de coutume le Vendredi 8 Septembre.

Une foire-exposition, une braderie sont à l'ordre du jour et les organisateurs, comme l'an dernier ne décevront certainement pas les visiteurs.

Le samedi 9 Septembre, le Comité des Fêtes donnera sur son théâtre de verdure « Les Romanesques » d'Edmond Rostand, 3 actes en vers interprétés par le groupe de Madame Francine Vasse de Nantes.

Dimanche 10 Septembre, course de vitesse réservée aux coureurs du Canton.

Course de jeunes n'ayant pas été licenciés, sur 60 kilomètres.

Course de Vétérans costumés, 25 kil. plat, handicap.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Engagements chez M. Richard, cycles, rue Saint-Jean, Candé.

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents) Boire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

N° 270. — A VENDRE forte et belle jument noire, 7 ans, taille 1 m. 71, poids 740 kilos, ensemblant tout, toute culture, vignes et autres, tombereau et voiture. S'adresser à M. Jean Leblanc Duboulet, Le Paillet (Maine-et-Loire).

N° 271. — A AFFERMER pour le 15 novembre 1939 ferme La Lande, en Ligné, contenance 10 ha. 50. S'adresser Vachon, expert, Mauves-sur-Loire (Loire-Inférieure).

N° 272. — A LOUER ferme de 37 hectares à Blugneuf-en-Retz. S'adresser à M. Bonfils, ingénieur agricole à Bourgneuf-en-Retz.

N° 273. — MOTOCULTEUR « Somma » à fraises tomates, trois ans de service, parfait état de marche, à vendre. S'adresser E. Borotra, 13, rue Vidie, Nantes.

N° 274. — A LOUER, à prix d'argent, ferme de 43 hectares, région Gâtinais, pour 1^{er} novembre 1939. S'adresser M. Allard, notaire à Guérande.

N° 275. — A VENDRE beau taureau normand âgé de 3 ans, en pleine production. S'adresser à M. Boizou, Bou-Tillac, Le Pellerin (Loire-Inférieure).

N° 276. — A VENDRE : 1. un four-foi broyeur pour vendanges ; 2. une charrette à ressorts avec fourrageur ; 3. un presseur « Simon » à double mâle avec toiles et claies ; 4. une pompe à vin à volant et à main ; 5. une pompe à membranes, système américain, montée sur civière ; 6. poteaux en ardoises et fils de fer. Le tout en très bon état. S'adresser : Gérard, Sainte-Marguerite, Pornichet.

N° 277. — A VENDRE très bon cheval, 9 ans, conviendrait à jardinier. S'adresser au Syndicat.

N° 278. — A LOUER ferme 6 hectares près Nantes, libre 1^{er} novembre 1939. S'adresser au Syndicat.

N° 279. — VENDRAIS magnifique Cocker maron, 27 mois, excellent chasseur. Rapport impeccable, tous gibiers terre et eau, beau pedigree, timbre. S'adresser M. Allais Léon, Le Pavillon, Saint-Joseph-Bethléem, Nantes.

Mèches soufrées

Nous pouvons fournir à nos adhérents :

Pour bûcher :

la boîte de 100 7 frs 50

la boîte de 1.000 65 frs

Grosses mèches 12.500, dites « MARSEILLAISES », pour demi-muids : le kilo 3 frs 95

Remise spéciale à nos adhérents.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

En vente à nos Bureaux : 3, Place Petite-Hollande, à NANTES.

DEMANDES

N° 121. — ON DEMANDE ménage jardinier-maraîcher, environs Nantes. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

N° 122. — ON DEMANDE ménage bons cultivateurs pour environs Nantes. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

N° 123. — ON DEMANDE pour le 15 septembre homme sérieux, libéré service militaire, pour culture vignes et petite culture. Bonnes références. S'adresser à M. Jean Leblanc Duboulet, Le Paillet (Maine-et-Loire).

N° 124. — ON DEMANDE bonne à tout faire chez commerçant près Nantes. S'adresser au Syndicat.

N° 125. — MENAGE 2 enfants recherche place stable pour culture vignes et basse-cour. S'adresser au Syndicat.

N° 126. — ON DEMANDE jeune homme sérieux et actif, 18 à 25 ans, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, 19 juillet.

Avoine grise ou noire « Bretagne », 81; avoine bigarrée « Bretagne », 116; sarrasin « Bretagne », 106; orge indigène « Côtes-du-Nord », 81 orge Maroc, 81; son région, bonne fabrication, 51; mais Indo-Chine, 111; riz Saigon N° 1, 126; paille de blé pressée 345, bottée 345.

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kg. départ des lieux de production.

Animaux de Boucherie

VIANDES DE BOUCHERIE

Cours du 11 août 1939

VEAUX. — 424. Première qualité, le kilo vif, 7,50 à 9,50, rentré à Nantes. Bœufs. — 25. Devant : le demi-kilo net, première qualité 3 à 3,50 ; 2^e qual. 2,50 à 3 ; 3^e qual. 2,25 à 2,50. Derrière : le demi-kilo, première qual. 7 à 7,75 ; 2^e qual. 6,50 à 7 ; 3^e qual. 5,75 à 6.

MOUTONS. — 182. Le demi-kilo : première qualité 8,50 à 9 ; 2^e 7,50 à 8. AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes Secs

On cote aux 100 kg. logé, livraison octobre : Plagelots Nord 380; Lingots Nord 420; Vendée 380; Chevières Apajon Dourdan extra 425; Plats Midi gros 370 à 375 et extras 385 à 390; Cocons Landes 370; Brezins Vendée 350.

Graines Fourragères

Trèfle incarnat hâtif, derniers lots de Beauce, 450 à 500; Berri 400 à 450; trèfle tardif rouge Beauce 550 à 575; Berri 500; trèfle blanc : Beauce ou Berri 950 à 1.000 vesces d'hiver de la Beauce 300.

Pailles et Fourrages

(Les 100 k. par balle pressée, départ Ouest, Nord).

Paille : le blé, vieille, Nord 19; Oise, Centre 21 à 22; d'avoine 17,50 à 20,50; d'orge 15 à 16,50; Nouvelle sur semence : blé 20 avoine 18,50 à 19; orge 15 à 16.

Foin : Nouveau, Midi, 29 à 29,50; luzerne Midi 34 à 35; trèfle Midi 30; sainfoin Midi 37.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS

Artichauts, les douze 10; aubergines, les douze 8; betteraves les douze 8; carottes, le paquet 0,50; céleri branche, les six 3; céleri rave, les six 3; chou-fleur, la pièce 1,50 à 3; choux-pommes, les seize 8; choux verts, les douze 3; concombres, la pièce 1; cresson, les douze 30; chicorée, les douze 3; épinards, le kilo 1; haricots verts, le kilo 2; laitues, la douz. 3; melon, la pièce 3; navets, le paquet 0,50; oignons, le kilo 1; poireaux, la boîte 2; pommes de terre nouvelles, le kilo 0,50; romaines, les douze 3; radis, les douze 2; salaisins, le paquet 3; scorsonères, le paquet 2,50; tomates, le kilo 0,50.

Pêches, le kilo 4; poires 3; pommes, le kilo 2; prunes, le kilo 1,50; raisins, le kilo 5.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 16 août.

POMMES DE TERRE

Cours du comité Interprofessionnel : Eerstelingen : Nord 38 (dégé), Somme Aisne 38 à 42 (dégé), Oise 30 à 32, cultures environs de Paris 30 à 32, cultures Loiret 35 (dégé), Saucisse rouge : Vendée 85 (dégé), Vannes 88 (dégé), Hénau : Loiret 75 à 82.

Eerstelingen des environs de Paris

— Belle mission que tu me donnes là, pour une fois, répliqua la jeune Bruxelloise avec une flamme indignée sur ses joues rondes. Comment veux-tu que j'interroge ton M. Sennelys ? Il est intelligent et tout de suite il devinera mon idée de derrière la tête. S'il ne veut rien dire, il saura bien déjouer mes calculs ; surtout si, par hasard, il a quelque chose à cacher.

— Mais non, insista Josiane, il y a façon et façon de sonder un homme. Tiens, tu lui parles de la pluie et du beau temps, puis tu mets la conversation sur moi. Tu lui demandes si je suis gaie... ou encore, tu poses des questions oiseuses dont il ne se méfierait pas.

— Et ensuite... — Eh bien ! je ne sais pas, moi ! Tu lui avoueras gentiment, mais avec mystère, d'un air soudainement... que j'avais un gros souci d'argent ; c'est normal et ça n'engage à rien. Bref, tu finiras par lui faire entendre que je suis beaucoup moins riche qu'on ne le croit.

— Mon Dieu, ça, je n'aime pas ! protesta Eliza, peu enthousiaste du jeu qu'on lui proposait. Tu veux me faire jouer un rôle d'amélioré (1) et, après, je viendrai te raconter tout ce que M. Sennelys m'aura dit. Il sera ravi de mon intervention, ton ami, je vois ça d'avance.

— Entre vrais amis, ce sera naturel. Que t'importe ce que mon fiancé pourra penser ! — Mais quand vous serez mariés,

si vous avez encore de l'estime pour moi, je veux bien vous payer des primes au mois de décembre.

— Oh ! je ne lui dirai pas cela. Ça me répète ses paroles. Cela restera entre nous.

— Pour le moment, je veux bien le croire ! Mais plus tard, quand tu seras mariée, tu lui raconteras toutes tes hésitations et tu ne lui cacheras pas que j'y aurais été mêlée.

— Je ne lui raconterai rien du tout. On dit ça on dit ça mais personne ne vous croira, ma jolie ! chantonna Eliza, blagueuse.

— Tu es stupide. D'autant plus que mon intérêt est de me taire.

— Et c'est sérieusement qu'elle dit ça.

— Pourquoi pas !

— Vas-y voir, une fois ! J'aime mieux rester en dehors de tout cela ! Marie-toi avec Claude ou ne te marie pas, mais ne me mêle pas à ce micmac !

Une moue allongea la petite bouche de Josiane.

— Tu n'es pas l'amie sincère que je croyais, reprocha-t-elle. Je suis orpheline, je n'ai pas de parents pour m'aider ou pour me donner des conseils et toi, ma seule amie, toi que j'aime comme une grande sœur, toi que j'ai tant de confiance, tu me refuses la seule chose que je te demande.

— Quelle petite smooze (2) tu fais, fit Eliza, à moitié désarmée par cet appel fait à son amitié. Voilà que tu

CAROTTES

De 25 à 35, selon qualité, les 100 k. logés, départ.

NAVETS

Pas d'offres.

OIGNONS

On cote aux 100 k. logé, départ : Auzanne 90 à 92; Alsace 95 à 100 ; Tournon 120 à 130.

HALLS CENTRALES

Paris, 16 août.

BEURRE (cours extrêmes et moyens) — En mottes centrifuges : des Laiteries Coopératives Industrielles, le kilo : Normandie 15-17 ; Charente, Poitou, Touraine, 16-18 (17,70).

Malais : Normandie, 13-16 (15,50) ; autres provenances 13-15 (14,80).

En demi-kilo : Normandie 15-17 (17) ; Bretagne 12-15,50 (15).

Arrivages : 3.060 colts, 13.160 k. Réserve : 2.208 mottes.

Vente calme et cours stationnaires et sans changement notable. Les ventes ont été de 3.586 colts pour 3.084 d'arrivages. Il a été mis en réserve 2.208 mottes.

CEURS. — Picardie et Normandie 550 à 70